

SOMMAIRE

TRAVAUX DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 19 décembre 2008 : Délibérations

RECHERCHE - TRANSFERT DE TECHNOLOGIE - INNOVATION

- 08-969 - Fonds régional de recherche et d'innovation
- 08-969 bis - Fonds Régional de Recherche et Innovation -
CRITT BNC
- 08-970 - Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

- 08-971 - Convention d'application Ecole de Management de
Normandie, année 2009.....

AFFAIRES EUROPEENNES ET RELATIONS INTERNATIONALES

- 08-972 - CRPM et Commission Arc Atlantique

* Subvention globale FEDER 2007-2013

- 08-973 - Soutien au pôle de compétitivité « filière équine » pour
le renforcement de la mise en réseau des TPE/PME.....
- 08-974 - Ingénierie territoriale 2008 du Pays d'Ouche
Développement - préparation d'un plan climat territorial.....
- 08-975 - Communauté de Communes du Pays de Pervençères -
construction d'un pôle scolaire selon une démarche
Haute Qualité Environnementale
- 08-976 - Commune de la Lucerne d'Outremer - installation d'une
chaufferie bois déchiqueté et son réseau de chaleur

* Instruction déléguée FEADER 2007-2013

- 08-977 - Mise en oeuvre de la stratégie territoriale du Pays
d'Alençon axée sur une politique volontariste d'accueil
de nouvelles populations, nouveaux services et
nouvelles activités - 2008.....
- 08-978 - Animation du projet de territoire du Syndicat
Intercommunal pour le développement du territoire
du Syndicat Intercommunal pour le développement
du territoire du Pays du Perche Ornais (SIDTP) axé
sur l'attractivité et l'accueil de nouveaux habitants - 2008.....
- 08-979 - Ingénierie de projets de l'Association de Promotion
du Pays Saint-Lois (APPSL) - renforcement de son
expertise en matière de communication et de TIC - 2008.....

- 08-980 - Définition de la stratégie locale de développement du Syndicat Mixte du Cotentin - 2008 - soutien au développement et à l'attractivité du Pays du Cotentin.....
- 08-981 - Définition locale de développement du GIP ADECO Pays du Bocage, sur les services à la population et le développement économique - 2008.....

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- 08-982 - Aides aux entreprises
- 08-983 - Intelligence économique - soutien au projet « L'intelligence économique au service des agriculteurs et de leurs territoires » porté par la Chambre d'Agriculture du Calvados
- 08-983 bis - Validation des budgets et plans de financement des marchés relatifs aux axes I et III du Schéma Régional d'Intelligence Economique (SRIE) et des demandes de subvention FEDER
- 08-984 - Association Qualité Management - développement durable dans les PME-PMI de Basse-Normandie - des cercles d'entreprises au club régional

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

- 08-985 - Aide à l'investissement pour les projets d'utilité sociale - projet porté par l'Association pour la Gestion du Centre Bellevue (Saint Fraimbault - 61)

EMPLOI ET FORMATION DANS LES ENTREPRISES ET LES ASSOCIATIONS

- 08-986 - Aide à l'emploi.....

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- 08-987 - Conventions territoriales 2008/2013, opérations 2008 retenues par anticipation à la convention de programme 2008-2010.....
- 08-988 - Pays - Ingénierie.....

TRANSPORTS FERROVIAIRES

- 08-989 - Service régional de transports ferroviaires de voyageurs TER
- 08-990 - Etudes transports - enquête de satisfaction et réalisation de comptages et d'enquêtes sur le réseau TER bas-normand

08-991 - Avenant à la convention de travaux pour la mise en site
du propre du raccordement maritime du port de Cherbourg

08-992 - Tarification gamme « Solidari'ter »

EDUCATION

08-993 - Amélioration des conditions de vie dans les lycées -
équipements et fonctionnement des lycées et établissements
assimilés publics et privés

08-994 - Politique éducative dans les lycées et établissements
assimilés publics et privés

08-995 - Fixation des tarifs de la restauration scolaire des
élèves des EPLE

08-996 - Convention relative à la mise en oeuvre en Basse-
Normandie d'un Schéma directeur de déploiement
d'un Espace Numérique de Travail (ENT).....

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

08-997 - Enseignement Supérieur

FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

08-998 - Bourses de formations sanitaires et sociales

ENVIRONNEMENT

08-999 - Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin.....

08-1000 - Parc Naturel Régional du Perche

08-1001 - Lutter contre les changements climatiques

08-1002 - Préserver la ressource en eau et gérer les risques naturels.....

08-1003 - Agir pour un développement durable

FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

08-1004 - Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles

08-1005 - Apprentissage

08-1006 - Actions territorialisées en faveur des demandeurs d'emploi

08-1007 - Formation tout au long de la vie.....

EMPLOI ET FORMATION DANS LES ENTREPRISES ET LES ASSOCIATIONS

- 08-1008 - Formation des emplois tremplins, contrats aidés et emplois jeunes
- 08-1009 - Programme de formation d'adéquation entre les besoins de main d'œuvre, des entreprises et la demande d'emploi
« Une formation - un emploi »

MARCHES DE FORMATION PROFESSIONNELLE

- 08-1010 - Marchés de formation professionnelle

CULTURE

- 08-1011 - Création et diffusion artistiques et culturelles.....
- 08-1012 - Soutien en faveur des expositions
- 08-1013 - Contribution au rayonnement de la Région.....
- 08-1014 - Appel à projets « Relais Culturels Régionaux »
- 08-1015 - Proposition de nouveaux règlements concernant le Fonds d'aide à la création et à la production cinématographique et audiovisuelle de la Région Basse-Normandie.....

INVENTAIRE GENERAL DU PATRIMIONE CULTUREL

- 08-1016 - Convention entre le Rectorat et la Région Basse-Normandie sur le service éducatif de l'inventaire.....

DROITS DE L'HOMME

- 08-1017 - Droits de l'homme.....

COOPERATION DECENTRALISEE

- 08-1018 - Coopération décentralisée

JEUNESSE ET SPORTS

- 08-1019 - Amélioration des équipements sportifs
- 08-1020 - Aide au mouvement sportif
- 08-1021 - Compétitions exceptionnelles
- 08-1022 - Politique jeunesse
- 08-1023 - Vie associative.....

RENOVATION URBAINE

- 08-1024 - Rénovation urbaine.....

SOLIDARITE URBAINE

08-1025 - Aide à l'investissement

LOGEMENT

08-1026 - Réhabilitation de l'habitat privé.....

SANTE ET TERRITOIRES

08-1027 - Actions en faveur des personnes handicapées.....

AGRICULTURE

08-1028 - Aides aux investissements en agriculture biologique - investissement.....

08-1029 - Aide à la création d'emplois durables en agriculture - fonctionnement

08-1030 - Installation CPER - fonctionnement.....

08-1031 - Filières végétales hors CPER - fonctionnement.....

08-1032 - Filière cidricole - fonctionnement

08-1033 - Filière équine hors CPER - investissement

08-1034 - PMPOA hors CPER - investissement

08-1035 - Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage

08-1036 - Plan Végétal Environnement - investissement.....

08-1037- Etudes, prospective et actions exceptionnelles hors CPER -
filière non OGM - fonctionnement.....

TOURISME

08-1038 - Professionnalisation des acteurs du tourisme.....

08-1039 - Qualité dans le tourisme

PECHE ET CULTURES MARINES

08-1040 - Filière pêche CPER - installation des jeunes pêcheurs

08-1041 - Ex FRIP

08-1042 - Ressources marines

PATRIMOINE

08-1043 - Patrimoine

PERSONNEL DE LA REGION

08-1044 - Mutuelle.....

FINANCES

08-1045 - Régie de recettes - exposition Michel FREROT

AFFAIRES JURIDIQUES

* Autorisations d'ester en justice

08-1046 - SARL CHRISJO.....

08-1046 bis - SARL GAZENGEL.....

08-1047 - Ex-salariés du CEBANOR

RELATIONS PUBLIQUES

08-1048 - Acquisition d'un œuvre d'art

PROMOTION DE LA REGION

08-1049 - Soutien aux manifestations culturelles

08-1050 - Actions de commémoration pour le 65^{ème} anniversaire
du Débarquement

08-1051 - Soutien aux opérations d'animation locale

08-1052 - Soutien à l'organisation de congrès, forums et colloques

08-1053 bis - Exercice de mandats spéciaux

MARCHES

08-1054 - Marchés

REPRESENTATIONS DU CONSEIL REGIONAL

08-1055 - Commission Locale d'Information auprès du GANIL.....

08-1056 - Conseil d'Administration du Centre Hospitalier de l'Aigle (Orne).....

08-1057 - Association de Développement du Pays d'Ouche Ornais

08-1058 - Comité de ligne Caen-Alençon-Le Mans

08-1059 - Comité de Coordination Régional de l'Emploi et la

Formation Professionnelle (CCREFP).....

08-1060 - Comité de ligne Caen-Rouen

08-1061 - Conseil d'Administration du LP « Guibray » à Falaise (Calvados).....

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-969

sur la recherche, le transfert de technologie et l' innovation : fonds régional de recherche et d'innovation

Réunion du VENDREDI 19 DECEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 décembre 2008, à 14 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD (pouvoir à Mme LEFRANCOIS), LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'AE « Fonds de recherche et d'innovation » de 9 670 237 € votée en 2009, les dossiers suivants :

. 239 000 € au titre du cofinancement de projets européens et soutien aux collaborations internationales,

. 72 000 € au titre de la Diffusion de la Culture scientifique, technique et industrielle,

. 175 000 € au titre du soutien à l'innovation ;

• d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 39 000 € au GANIL, pour le financement de la chaire d'excellence attribuée au Professeur Karl-Heinz SCHMIDT,

- 200 000 € au CNRS, pour le cofinancement du projet INTERREG IS : CE Chem,

- 71 000 € à Relais d' sciences, pour sa programmation 2009,

- 1 000 € à l'Université de Caen Basse-Normandie, pour le financement du colloque, conformément à l'annexe 1,

- 3 aides pour un montant total de 175 000 € au titre du soutien à l'innovation, conformément à l'annexe 2 ;

• d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

• d'autoriser le cofinancement, en complément de la subvention FEDER du projet IS : CE Chem déposé dans le cadre du programme européen INTERREG IV A France (Manche) – Angleterre, à hauteur de 200 000 € sous réserve que ce cofinancement soit effectivement accordé par le FEDER ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-969 bis

**sur la recherche – transfert de technologie – innovation : Fonds Régional de Recherche
et d’Innovation – CRITT BNC**

Réunion du VENDREDI 19 DECEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 décembre 2008, à 14 H 45, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD (pouvoir à Mme LEFRANCOIS), LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Fonds de recherche et d'innovation » de 9 670 237 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 150 000 € au titre du soutien à l'interface Recherche-Entreprises ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 150 000 € au CRITT BNC, pour le fonctionnement des activités du laboratoire CORRODYS ;
- d'accorder un délai d'un mois au bénéficiaire à compter de l'envoi du projet de convention pour le retour de celle-ci dûment signée, faute de quoi l'aide accordée sera annulée de plein droit ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-970

sur la recherche, le transfert de technologie et l'innovation : Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013

Réunion du VENDREDI 19 DECEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 décembre 2008, à 14 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD (pouvoir à Mme LEFRANCOIS), LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Fonds de recherche et d'innovation - Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 » de 8 587 500 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 128 571 €, pour le projet R25_p8 ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une aide de 128 571 € à l'Association Relais d'sciences, pour ses actions en matière de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle ;

- d'accorder un délai d'un mois au bénéficiaire à compter de l'envoi du projet de convention pour le retour de celle-ci dûment signée, faute de quoi l'aide accordée sera annulée de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-971

sur l'enseignement supérieur – recherche : convention d'application Ecole de Management de Normandie, année 2009

Réunion du VENDREDI 19 DECEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 décembre 2008, à 14 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD (pouvoir à Mme LEFRANCOIS), LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE « Enseignement supérieur - hors CPER » de 1 560 780 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 81 300 €,

- sur l'AE « Fonds régional de recherche et d'innovation » de 9 670 237 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 134 000 € au titre des partenariats de recherche ;

- d'attribuer à l'Ecole de Management de Normandie :

- * sur le chapitre 932 du Budget de la Région

- 81 300 € pour l'appui à la « pédagogie HEC entrepreneurs » et le lancement du programme « MSc cross cultural marketing et négociation »,

- * sur le chapitre 939 du Budget de la Région

- 134 000 € pour ses actions en matière de recherche ;

- d'approuver la convention d'application annuelle de coopération entre la Région Basse-Normandie et l'Ecole de Management de Normandie jointe en annexe ;

- d'accorder un délai d'un mois au bénéficiaire à compter de l'envoi du projet de convention pour le retour de celle-ci dûment signée, faute de quoi l'aide accordée sera annulée de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer la convention précitée et tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-972

sur les affaires européennes et les relations internationales : CRPM et Commission Arc Atlantique

Réunion du VENDREDI 19 DECEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 décembre 2008, à 14 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD (pouvoir à Mme LEFRANCOIS), LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de renouveler l'adhésion de la Région à la CRPM (Conférence des Régions Périphériques Maritimes d'Europe) et à la Commission Arc Atlantique ;
- d'affecter sur l'AE « Projets et international » de 707 934 € votée en 2009, un dossier « Réseaux Européens de Région » d'un montant de 27 631 €, pour le règlement des cotisations 2009 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-973

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007-2013 – soutien au pôle de compétitivité « filière équine » pour le renforcement de la mise en réseau des TPE/PME

Réunion du VENDREDI 19 DECEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 décembre 2008, à 14 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD (pouvoir à Mme LEFRANCOIS), LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Subvention Globale FEDER 2007-2013 » de 6 500 000 € votée en 2009, un dossier « Subvention Globale Fonctionnement - mesure 1.3.1. » d'un montant de 121 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, une subvention de 121 000 € à l'Association Conseil des Chevaux de Basse-Normandie, pour le renforcement de la mise en réseau des PME/TPE ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-974

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007-2013 – ingénierie territoriale 2008 du Pays d’Ouche Développement – préparation d’un plan climat territorial

Réunion du VENDREDI 19 DECEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 décembre 2008, à 14 H 45, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD (pouvoir à Mme LEFRANCOIS), LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Subvention Globale FEDER 2007-2013 » de 6 500 000 € votée en 2009, un dossier « Subvention Globale Fonctionnement - mesure 3.2.1. » d'un montant de 12 264,53 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, une subvention de 12 264,53 € à l'Association du Pays d'Ouche Développement, pour son projet de mise en œuvre d'un plan climat territorial ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-975

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007-2013 – Communauté de Communes du Pays de Pervençères - construction d'un pôle scolaire selon une démarche Haute Qualité Environnementale

Réunion du VENDREDI 19 DECEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 décembre 2008, à 14 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD (pouvoir à Mme LEFRANCOIS), LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Subvention Globale FEDER 2007-2013 » de 6 500 000 € votée en 2009, un dossier « Subvention Globale Investissement - mesure 4.1.1. » d'un montant de 119 804,68 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 900 du Budget de la Région, une subvention de 119 804,68 € à la Communauté de Communes du Pays de Pervenchères, pour la construction d'un pôle scolaire selon une démarche Haute Qualité Environnementale ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-976

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007-2013 - Commune de la Lucerne d'Outremer - installation d'une chaufferie bois déchiqueté et son réseau de chaleur

Réunion du VENDREDI 19 DECEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 décembre 2008, à 14 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD (pouvoir à Mme LEFRANCOIS), LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Subvention Globale FEDER 2007-2013 » de 6 500 000 € votée en 2009, un dossier « Subvention Globale Investissement - mesure 4.1.2. » d'un montant de 30 826 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 900 du Budget de la Région, une subvention de 30 826 € à la Commune de la Lucerne d'Outremer, pour l'installation d'une chaufferie bois déchiqueté et son réseau de chaleur ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-977

sur les affaires européennes et les relations internationales : instruction déléguée FEADER 2007-2013 – mise en œuvre de la stratégie territoriale du Pays d'Alençon axée sur une politique volontariste d'accueil de nouvelles population, nouveaux services et nouvelles activités - 2008

Réunion du VENDREDI 19 DECEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 décembre 2008, à 14 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD (pouvoir à Mme LEFRANCOIS), LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité moins 2 abstentions (MM. DÉNIER, PINEL),
Mme FRANCOIS ne prenant pas part au vote,

- d'autoriser le CNASEA, autorité de paiement du FEADER, à verser au GIP du Pays d'Alençon, la somme de 51 750 € au titre du dispositif 341 B2 « soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies locales de développement à l'échelle du Pays ou PNR » ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-978

sur les affaires européennes et les relations internationales : instruction déléguée FEADER 2007-2013 – animation du projet de territoire du Syndicat Intercommunal pour le développement du territoire du Pays du Perche Ornais (SIDTP) axé sur l'attractivité et l'accueil de nouveaux habitants - 2008

Réunion du VENDREDI 19 DECEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 décembre 2008, à 14 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD (pouvoir à Mme LEFRANCOIS), LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité moins 2 abstentions (MM. DÉNIER, PINEL),

- d'autoriser le CNASEA, autorité de paiement du FEADER, à verser au Syndicat Intercommunal pour le Développement du Territoire du Perche Ornais (SIDTP), la somme de 39 980 € au titre du dispositif 341 B2 « soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies locales de développement à l'échelle du Pays ou PNR » ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-979

sur les affaires européennes et les relations internationales : instruction déléguée FEADER 2007-2013 - ingénierie de projets de l'Association de Promotion du Pays Saint-Lois (APPSL) - renforcement de son expertise en matière de communication et de TIC - 2008

Réunion du VENDREDI 19 DECEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 décembre 2008, à 14 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD (pouvoir à Mme LEFRANCOIS), LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le CNASEA, autorité de paiement du FEADER, à verser à l'« Association de Promotion du Pays Saint-Lois », la somme de 36 650,94 € au titre du dispositif 341 B2 « soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies locales de développement à l'échelle du Pays ou PNR » ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-980

sur les affaires européennes et les relations internationales : instruction déléguée FEADER 2007-2013 - définition de la stratégie locale de développement du Syndicat Mixte du Cotentin - 2008 - soutien au développement et à l'attractivité du Pays du Cotentin

Réunion du VENDREDI 19 DECEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 décembre 2008, à 14 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD (pouvoir à Mme LEFRANCOIS), LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le CNASEA, autorité de paiement du FEADER, à verser au Syndicat Mixte du Cotentin, la somme de 37 861,61 € au titre du dispositif 341 B2 « soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies locales de développement à l'échelle du Pays ou PNR » ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-981

**sur les affaires européennes et les relations internationales : instruction déléguée
FEADER 2007-2013 - définition de la stratégie locale de développement du GIP ADECO
Pays du Bocage, sur les services à la population et le développement économique - 2008**

Réunion du VENDREDI 19 DECEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 décembre 2008, à 14 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD (pouvoir à Mme LEFRANCOIS), LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le CNASEA, autorité de paiement du FEADER, à verser au GIP ADECO Pays du Bocage, la somme de 76 117,88 € au titre du dispositif 341 B2 « soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies locales de développement à l'échelle du Pays ou PNR » ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-982

sur le développement économique : aides aux entreprises

Réunion du VENDREDI 19 DECEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 décembre 2008, à 14 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD (pouvoir à Mme LEFRANCOIS), LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Soutien à l'investissement matériel des entreprises » de 8 751 000 € votée en 2009, les dossiers suivants :

- . 96 000 € pour le soutien à la création d'entreprises,
- . 1 045 000 € pour le soutien à l'investissement industriel,

- sur l'AE « Soutien à l'investissement immatériel des entreprises » de 3 518 500 € votée en 2009, les dossiers suivants :

- . 346 550 € pour le soutien à l'export,
- . 448 500 € pour le soutien à l'investissement immatériel industriel ;

- d'attribuer les aides suivantes :

*** sur le chapitre 909 du Budget de la Région**

- 96 000 € en subvention pour un bénéficiaire, au titre de la PRCE, conformément à l'annexe 1,

- 345 000 € en avance remboursable pour quatre bénéficiaires, au titre de l'ARE, conformément aux annexes 2 et 2 bis,

- 350 000 € en subvention à la SAS PRIMEX LOGISTIC à Honfleur (Calvados), au titre du soutien aux grands projets, conditionnée au transfert du siège social à Honfleur au cours du 1^{er} semestre 2009,

- 150 000 € en subvention à la SARL DELPLAST à Quœqueville (Manche), au titre du soutien aux grands projets,

*** sur le chapitre 939 du Budget de la Région**

- 88 350 € en subvention pour un bénéficiaire, au titre du FRAEX individuel, conformément à l'annexe 3 ;

- 58 200 € en subvention à la CRCI, pour le financement du programme INITIATIVES EXPORT,

- 200 000 € à OSEO, dans le cadre du soutien à l'export via le dispositif des prêts participatifs de développement à l'international,

- 96 000 € à OSEO, au titre du fonds d'assurance au fonds de garantie,

- 352 500 € en subvention à la SAS COYOTTE LOGISTICS à Hérouville-Saint-Clair (Calvados), au titre du soutien aux grands projets (recrutements),

- 100 000 € en subvention à la SARL DELPLAST, au titre de la réindustrialisation ;

- de prendre acte des subventions accordées, via la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat, au titre du dispositif « Accès aux marchés », conformément aux tableaux joints en annexe 4, 4 bis et 4 ter ;
- de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région, pour ces dossiers ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-983

**sur le développement économique : intelligence économique - soutien au projet
« L'intelligence économique au service des agriculteurs et de leurs territoires » porté par
la Chambre d'Agriculture du Calvados**

Réunion du VENDREDI 19 DECEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 décembre 2008, à 14 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD (pouvoir à Mme LEFRANCOIS), LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Stratégie de l'innovation et de la compétitivité - CPER » de 4 200 000 € votée en 2008, un dossier « Dispositif régional d'intelligence économique » d'un montant de 26 717 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention maximale de 26 717 € à la Chambre d'Agriculture du Calvados, pour la mise en œuvre du projet intitulé « L'Intelligence Economique au service des agriculteurs et de leurs territoires » ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour ce dossier ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-983 bis

sur le développement économique : intelligence économique - validation des budgets et plans de financement des marchés relatifs aux axes I et III du Schéma Régional d'Intelligence Economique (SRIE) et des demandes de subvention FEDER

Réunion du VENDREDI 19 DECEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 décembre 2008, à 14 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD (pouvoir à Mme LEFRANCOIS), LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de valider :

- les budgets et plans de financement définitifs des marchés relatifs aux axes I et III du Schéma Régional d'Intelligence Economique (SRIE),

- les demandes de subventions FEDER, au nom de la Région, à hauteur de :

- . 114 615,67 € relative à l'axe I du SRIE,
- . 22 508,72 € relative à l'axe III du SRIE ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-984

sur le développement économique : Association Qualité Management - développement durable dans les PME-PMI de Basse-Normandie - des cercles d'entreprises au club régional

Réunion du VENDREDI 19 DECEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 décembre 2008, à 14 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD (pouvoir à Mme LEFRANCOIS), LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Soutien à l'investissement immatériel des entreprises » de 3 518 500 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 14 300 €, pour le soutien au développement durable et à la qualité ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 14 300 € à l'Association Qualité Management, pour l'opération collective développement durable dans les PME-PMI bas-normandes ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-985

sur l'économie sociale et solidaire : aide à l'investissement pour les projets d'utilité sociale – projet porté par l'Association pour la Gestion du Centre Bellevue (Saint Fraimbault – 61)

Réunion du VENDREDI 19 DECEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 décembre 2008, à 14 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD (pouvoir à Mme LEFRANCOIS), LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Economie sociale et solidaire » de 300 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 5 979 € pour l'aide à l'investissement des projets d'utilité sociale ;
- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, une subvention maximale de 5 979 € à l'Association pour la Gestion du Centre de Bellevue à Saint Fraimbault (Orne), pour son projet de mise en place d'un service de portage de repas à domicile sur la commune ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour ce dossier ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-986

sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : aide à l'emploi

Réunion du VENDREDI 19 DECEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 décembre 2008, à 14 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD (pouvoir à Mme LEFRANCOIS), LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE « Aide à l'emploi » de 3 030 000 € voté en 2009, un dossier d'un montant de 345 830 €,

- sur l'AE « Formation dans les entreprises et les associations » de 3 970 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 1 204,80 € pour l'aide à l'ingénierie des Emplois Tremplins,

- sur l'AP « Aide à l'emploi Investissement » de 200 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 8 365 € ;

- d'attribuer :

- * sur le chapitre 939 du Budget de la Région,

- 342 000 € au titre de l'aide à l'emploi des « Emplois Tremplins », conformément à l'annexe 1,

- une somme prévisionnelle de 3 830 € au titre de l'aide à l'emploi des « Adultes Relais » (l'aide étant réactualisée chaque année au 1^{er} juillet), conformément à l'annexe 2,

sur le chapitre 931 du Budget de la Région,

- 1 204,80 € au titre de l'aide à l'ingénierie des « Emplois Tremplins », conformément à l'annexe 1,

- * sur le chapitre 909 du Budget de la Région,

- 8 365 € au titre de l'aide à l'investissement des « Emplois Tremplins », conformément à l'annexe 1 ;

- de modifier les délibérations suivantes :

- * n° 06-614 du 7 juillet 2006

- la subvention de 48 000 € accordée au titre du volet emploi, à l'Association « LA MAZURE » aux Biards (Manche), est ramenée à 40 625 €, dans la mesure où le salarié recruté dans cette association ne peut pas être reconnu « public prioritaire » ; la somme restant à percevoir par l'association est de 2 625 €,

- * n° 05-307 du 23 mai 2005

- la subvention de 33 000 € accordée au titre du volet emploi, à l'Association « GRANVILLE ATHLETIQUE CLUB » à Granville (Manche), est ramenée à 32 658 €, dans la mesure où le salarié a été licencié le 19 novembre 2008; la somme restant à percevoir par l'association est de 1 158 €,

* n° 06-1041 du 12 décembre 2006

- la subvention de 33 000 € accordée au titre du volet emploi, à l'Association « FEDERATION AUTONOMIE HABITAT » à Caen (Calvados), est ramenée à 11 250 €, dans la mesure où la salariée a été licenciée le 30 septembre 2008 ; la somme restant à percevoir par l'association est de 3 750 €,

* n° 05-727 du 14 octobre 2005

- la subvention de 33 000 € accordée au titre du volet emploi, à l'Association « ENTENTE SPORTIVE COUTANCAISE » à Coutances (Manche), est ramenée à 27 500 €, dans la mesure où le salarié a démissionné le 30 avril 2008 ; ce dernier ayant été recruté en Emploi Tremplin dans l'Association « LES UNELLES » et n'ayant jamais été remplacé à l'« ENTENTE SPORTIVE COUTANCAISE », l'aide de 5 500 € restant à verser est annulée et ne pourra pas être payée à l'association,

* n° 05-550 du 11 juillet 2005

- la subvention de 33 000 € accordée au titre du volet emploi, à l'Association « BANQUE INTERNATIONALE HUMANITAIRE MANCHE NORMANDIE » à Quibou (Manche), est ramenée à 27 500 €, dans la mesure où le salarié, en Emploi Tremplin a été licencié le 12 juin 2008 ; compte tenu des difficultés dans lesquelles se trouve cette association, à la suite d'un incendie intervenu en juin 2007, la totalité de la somme versée lui reste définitivement acquise ;

- de déroger :

- de façon exceptionnelle au règlement du dispositif « Emplois Tremplins » adopté en Assemblée Plénière le 16 décembre 2004 et modifié en Assemblée Plénière les 16 décembre 2005 et 23 octobre 2006, pour les associations qui transforment en Emploi Tremplin d'autres contrats aidés que les contrats Emplois Jeunes, conformément aux caractéristiques des postes agréés en Comité d'Agrément, repris en annexe 1,

- à la règle selon laquelle l'aide doit être accordée préalablement à la date de début du programme aidé, pour les associations qui ont signé le contrat de travail du salarié, entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide par la Commission Permanente ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-987

**sur l'aménagement du territoire : conventions territoriales 2008/2013, opérations 2008
retenues par anticipation à la convention de programmation 2008-2010**

Réunion du VENDREDI 19 DECEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 décembre 2008, à 14 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD (pouvoir à Mme LEFRANCOIS), LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de retenir l'étude sur l'attractivité commerciale et l'aménagement urbain du centre ville de Flers dans le cadre de l'opération collective de modernisation de l'artisanat, du commerce et des services en milieu rural du GIP ADECO-Pays du Bocage 2^{ème} tranche, par anticipation à la convention de programmation 2008-2010 du Pays du Bocage ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention de mise en œuvre de l'opération collective de modernisation de l'artisanat, du commerce et des services en milieu rural du GIP ADECO-Pays du Bocage, 2^{ème} tranche, conformément au projet joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-988

sur l'aménagement du territoire : pays - Ingénierie

Réunion du VENDREDI 19 DECEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 décembre 2008, à 14 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD (pouvoir à Mme LEFRANCOIS), LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Ingénierie Territoriale CPER » de 7 560 000 € votée en 2008, les dossiers suivants :

- 30 000 € au titre de la convention d'ingénierie du « Pays de Caen »,
- 15 000 € au titre de la convention d'ingénierie du « Pays d'Auge Expansion »,

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, les subventions aux maîtres d'ouvrage, conformément au tableau joint en annexe ;

- de prendre acte que, pour le Pays d'Auge Expansion, la somme de 15 000 € est susceptible d'être contrepartie publique de la mesure 321 du FEDER à hauteur de 15 000 € ;

- d'autoriser le Président :

- à verser l'intégralité des subventions régionales à la notification,
- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-989

**sur les transports ferroviaires : service régional de transports ferroviaires de voyageurs
TER**

Réunion du VENDREDI 19 DECEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 décembre 2008, à 14 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD (pouvoir à Mme LEFRANCOIS), LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier la délibération n°08-875 en date du 21 novembre 2008 comme suit :
 - le montant affecté au titre du paiement du solde 2008 et de la contribution 2009 est ramené de 51 266 826,13 € à 46 221 229,64€, du fait de la nouvelle règle d'exonération de la TVA,
 - le montant de la subvention prévisionnelle maximale accordée à la SNCF, au titre de la contribution prévisionnelle 2009 prévue par la convention relative à l'organisation et au financement du service public de transport régional de voyageurs entre la SNCF et la Région Basse-Normandie, est de 45 271 229,64 € et non de 50 316 826,13 € TTC. La contribution prévisionnelle 2009 sera composée d'un premier acompte mensuel basé sur un montant identique à celui dû au titre du mois de décembre de l'année 2008 majoré de 3 % et d'un second acompte mensuel basé sur 1/12^{ème} des sommes prévues pour les modifications d'offre ayant fait l'objet d'un avenant pour l'année N+1 et non encore incorporées dans le forfait de charges C1. Ces acomptes seront modifiés dès lors que le devis prévisionnel 2009 sera approuvé par voie d'avenant ;
- d'annuler l'autorisation accordée par délibération n°08-875 en date du 21 novembre 2008 de signer l'avenant n°5 à la convention relative à l'organisation et au financement du service public de transport régional de voyageurs ;
- de maintenir en vigueur l'autorisation accordée au Président pour signer le Contrat Annuel d'Objectifs 2009 avec la SNCF ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles, et notamment les conventions, à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-990

sur les transports ferroviaires : études transports - enquête de satisfaction et réalisation de comptages et d'enquêtes sur le réseau TER bas-normand

Réunion du VENDREDI 19 DECEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 décembre 2008, à 14 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD (pouvoir à Mme LEFRANCOIS), LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Etudes » de 1 560 780 € voté en 2009, sur le chapitre 938 du Budget de la Région, un dossier « Etudes diverses » d'un montant de 1 560 780 €.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-991

sur les transports ferroviaires : avenant à la convention de travaux pour la mise en site propre du raccordement maritime du port de Cherbourg

Réunion du VENDREDI 19 DECEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 décembre 2008, à 14 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD (pouvoir à Mme LEFRANCOIS), LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :
 - l'avenant n°1 à la convention du 18 octobre 2006 avec la Ville de Cherbourg, la Communauté Urbaine de Cherbourg, le syndicat mixte du Cotentin, le Conseil Général de la Manche, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Cherbourg Cotentin, Réseau Ferré de France, la SNCF et l'Etat, concernant la mise en site propre du raccordement maritime du Port de Cherbourg,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-992

sur les transports ferroviaires : tarification gamme « Solidari'ter »

Réunion du VENDREDI 19 DECEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 décembre 2008, à 14 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD (pouvoir à Mme LEFRANCOIS), LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE «Exploitation » de 51 715 400 € votée en 2009 un dossier « Tarifications » d'un montant de 600 000 €, au titre de la participation financière de la Région à la tarification Solidari'ter Formation ;

- d'attribuer, sur le chapitre 938 du Budget de la Région, une subvention de 600 000 € à la SNCF pour la compensation de la tarification Solidari'ter Formation pour l'année 2009 ;

- de prolonger :

→ jusqu'au 31 décembre 2014

- la durée des conventions du 26 juillet 2006 et du 27 décembre 2007 relatives au produit « Solidari'ter Emploi »,
- la durée de la convention du 17 juillet 2006 relative au produit « Passeport Solidari'ter »,
- la durée de la convention du 10 juillet 2007 relative au produit « Solidari'ter Formation »,

→ jusqu'au 31 août 2009

- la durée des conventions relatives au produit Liber'ter « Plus » ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n°5 à la convention « Solidari'ter Emploi » du 26 juillet 2006 avec la SNCF,
- l'avenant n°2 aux conventions relatives à la distribution du « Solidari'ter Emploi » pour faciliter les déplacements des jeunes en recherche d'emploi signées avec chaque Mission Locale et Permanence d'Accueil d'Information et d'Orientation de Basse-Normandie du 27 décembre 2007,
- l'avenant n°5 à la convention « Passeport Solidari'ter » du 17 juillet 2006 avec la SNCF,
- l'avenant n°4 à la convention « Solidari'ter Formation » du 10 juillet 2007 avec la SNCF,
- l'avenant n°1 aux conventions Liber'ter « Plus » pour les usagers du réseau TER de Basse-Normandie et des réseaux urbains des agglomérations caennaise, cherbourgeoise, saint-loise, alençonnaise, et de la Ville de Lisieux avec la SNCF.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-993

sur l'amélioration des conditions de vie dans les lycées : les équipements et le fonctionnement des lycées et établissements assimilés publics et privés

Réunion du VENDREDI 19 DECEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 décembre 2008, à 14 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD (pouvoir à Mme LEFRANCOIS), LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer, sur le chapitre 932 du Budget de la Région :

au titre des dépenses de fonctionnement pédagogique de l'externat des établissements

- 51 subventions pour un montant total de 4 497 629 € conformément à l'annexe 1,

au titre des dépenses de rémunérations de personnels techniques des établissements privés

- 51 subventions pour un montant total de 983 229 €, conformément à l'annexe 2 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec le Conseil Général du Calvados, l'avenant n°3 à la convention du 16 mars 2000, joint en annexe 3,
- tous les actes, et notamment les conventions, utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-994

sur la politique éducative dans les lycées et établissements assimilés publics et privés

Réunion du VENDREDI 19 DECEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 décembre 2008, à 14 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD (pouvoir à Mme LEFRANCOIS), LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 932 du Budget de la Région, conformément à l'annexe 1 :

au titre de la carte-livre

- 1 subvention de 55 € à Mme Christelle POUTOIRE, libraire à CETON (61) non affiliée au dispositif mais qui a déduit la carte-livre n° 652452 du montant des achats de manuels scolaires effectués dans son magasin,

au titre du fonds social régional

- 7 subventions d'un montant total de 3 192,85 € ;

• d'annuler une bourse de mobilité internationale attribuée par délibération n° 08-361 en date du 16 mai 2008 au lycée d'Enseignement Général Technologique et Professionnel Agricole de Saint-Hilaire-du-Harcouët, suite à une démission ;

• d'approuver les modifications effectuées dans le modèle de convention d'utilisation des locaux des lycées (ou établissements régionaux d'enseignement adapté) en dehors des heures de formation, proposé aux EPLE et joint en annexe 2 ;

• d'autoriser le Président à signer :

- avec Mme Christelle POUTOIRE, partenaire non affilié, la convention de remboursement correspondante,
- tous les actes, et notamment les conventions, utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-995

sur le fonctionnement des lycées et établissements publics assimilés : fixation des tarifs de la restauration scolaire des élèves des EPLE

Réunion du VENDREDI 19 DECEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 décembre 2008, à 14 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD (pouvoir à Mme LEFRANCOIS), LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'arrêter, pour le lycée Alexis de Tocqueville à Cherbourg, le prix de la restauration scolaire fournie aux élèves des lycées publics à 501,96 € pour l'année 2008-2009 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-996

sur la politique éducative dans les lycées : convention relative à la mise en œuvre en Basse-Normandie d'un Schéma directeur de déploiement d'un Espace Numérique de Travail (ENT)

Réunion du VENDREDI 19 DECEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 décembre 2008, à 14 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD (pouvoir à Mme LEFRANCOIS), LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver l'avenant à la convention relative à la mise en œuvre en Basse-Normandie d'un Schéma Directeur de Déploiement d'un Espace Numérique de Travail, joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer l'avenant précité et tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-997

sur l'enseignement supérieur

Réunion du VENDREDI 19 DECEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 décembre 2008, à 14 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD (pouvoir à Mme LEFRANCOIS), LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AE « 5EHCP » de 1 560 780 € votée en 2009, les dossiers suivants :

- 5 200 € au titre de l'aide à la mobilité internationale des étudiants,
- 1 000 € au titre de l'aide à l'organisation d'une manifestation ;

• d'attribuer sur le chapitre 932 du Budget de la Région :

* au titre de l'aide à la mobilité internationale, conformément au tableau joint en annexe,

- 3 400 € à l'Ecole Régionale des Beaux Arts sise à Caen, gérée par la Communauté d'Agglomération de Caen-la-Mer,

- 1 800 € à l'Association Régionale de Recherche et de Formation à l'Intervention Sociale (IRTS),

* au titre de l'aide régionale pour des manifestations intéressant l'Enseignement Supérieur

- 1 000 € à l'Université de Caen Basse-Normandie, au profit de l'IUT de Cherbourg Manche, pour l'organisation d'une manifestation relative à la promotion de produits normands ;

• d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant à la convention du 28 août 2008 relative au programme régional de mobilité internationale en faveur des étudiants de l'Université de Caen Basse-Normandie, reportant la date de fin de convention du 31 décembre 2008 au 30 juin 2009,

- tous les actes, et notamment les conventions, utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-998

sur les formations sanitaires et sociales

Réunion du VENDREDI 19 DECEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 décembre 2008, à 14 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD (pouvoir à Mme LEFRANCOIS), LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter, par anticipation, sur l'AE « Formations Sanitaires et Sociales » de 24 490 200 € votée en 2009, un dossier d'un montant total de 18 554 644 € au titre des subventions de fonctionnement qui seront versées mensuellement aux instituts de formation sanitaire et sociale, à compter du 1^{er} janvier 2009, conformément à l'annexe 1, dans l'attente de la fixation définitive de la subvention accordée, pour l'année 2009 ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région :

- les bourses d'études aux élèves et étudiants inscrits en formation en travail social et paramédical pour un montant global de 22 286 € dont 7 730 € pour les bourses sociales et 14 556 € pour les bourses paramédicales, conformément aux tableaux joints en annexe 2. Ces bourses seront versées en deux fois soit : un 1^{er} versement fin janvier 2009, pour un montant de 11 143 € (3 865 € pour le social et 7 278 € pour le paramédical), le solde à la fin du 1^{er} trimestre 2009,

- les bourses d'études aux étudiants et élèves ayant fait un recours pour un montant global de 17 736 €, conformément à l'annexe 3,

- de modifier l'annexe à la délibération n° 08-771 du 17 octobre 2008, en supprimant de cette annexe, le nom des étudiants repris dans le tableau ci-dessous, pour un montant de bourses à reverser :

NOM - Prénom	Ecole	Echelon attribué CP 17-10-08	Bourse versée	Titre de recette
Marion PETIT	IRTS Hérouville-St-Clair	1 ^{er} échelon	1 389 €	694,50€
Léa ISABET	IFSI CRF Alençon	6 ^{ème} échelon	3 865 €	1932,50€
Margaux SCHNEIDER	IFSI Aigle	6 ^{ème} échelon	3 865 €	1932,50€
Delphine DELAMARE	IFSI St-Lô	3 ^{ème} échelon	2 682 €	1341,00€
Emilie CHEREAU	IFAS CRF Alençon	3 ^{ème} échelon	2 682 €	1341,00€
Emmanuelle GIRARD	IFAS de Bayeux	1 ^{er} échelon	1 389 €	694,50€
Mylène JAMMES	IFAS Vire	4 ^{ème} échelon	3 269 €	1 634,50€
Nora LADJICI	IFSI Lisieux	6 ^{ème} échelon	3 865 €	1932,50€
Norotiana RAKOTOVOAVY	IFSI Aigle	6 ^{ème} échelon	3 865 €	1932,50€

- de modifier le montant de la bourse pour :

NOM - Prénom	Ecole	Echelon proposé	Acomptes versés	2 ^{ème} acompte régularisation	Montant bourse définitive
GODART Séverine	IFAS Argentan	6ème échelon	1 932,50 €	329,50 €	2 262 €
CANEVET Angéline	Ecole de service social de la CRF	4ème échelon	694,50 €	2 574,50 €	3 269 €

- d'autoriser le dépôt d'une demande de bourse hors délais pour 15 élèves ayant invoqué les motifs suivants : manque d'information imputable à l'institut de formation, évènement familial douloureux, changement de situation, et de rejeter 4 demandes (sans motif valable), conformément à l'annexe 4 ;

- de compléter la délibération n° 08-887 du 21 novembre 2008 comme suit :

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget 2008 de la Région, une subvention d'un montant de 806 630,02 € relative au financement de la gratuité des études de formation d'aide-soignant, d'auxiliaire de puériculture et d'ambulancier, au titre du premier versement de l'année de formation 2008/2009 et répartie conformément à l'annexe 5 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-999

sur l'environnement : parcs naturels régionaux - Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin

Réunion du VENDREDI 19 DECEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 décembre 2008, à 14 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD (pouvoir à Mme LEFRANCOIS), LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Parcs Naturels Régionaux » de 1 161 966 € votée en 2008, un montant de 16 000 € pour le dossier « Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin » ;
- d'attribuer sur le chapitre 937 du Budget de la Région, une subvention de 16 000 € au Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin (sur un montant subventionnable de 16 000 €), pour le renouvellement de la charte européenne du tourisme durable ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-1000

sur l'environnement : parcs naturels régionaux - Parc Naturel Régional du Perche

Réunion du VENDREDI 19 DECEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 décembre 2008, à 14 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD (pouvoir à Mme LEFRANCOIS), LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE « Parcs Naturels Régionaux » de 1 161 966 € votée en 2008, un dossier « Parc Naturel Régional du Perche », d'un montant de 32 106 €,

- sur l'AP « Parcs Naturels Régionaux » de 402 458 € votée en 2008, un dossier « Parc Naturel Régional du Perche » d'un montant de 15 691,75 € ;

- d'attribuer au Parc Naturel Régional du Perche, conformément à l'annexe jointe, les subventions suivantes :

** sur le chapitre 937 du Budget de la Région*

- 2 500 € pour la mise en place d'indicateurs de suivi du changement climatique dans le Perche,

- 10 500 € pour les outils d'aide à la qualité architecturale, environnementale et énergétique pour le bâti percheron,

- 5 106 € pour l'appui aux filières identitaires et de qualité, la promotion et la commercialisation,

- 4 000 € pour l'animation des réseaux de professionnels du tourisme,

- 7 000 € pour des publications et des actions de communication sur le patrimoine culturel du Perche,

- 3 000 € pour le cycle de conférences,

** sur le chapitre 907 du Budget de la Région*

- 8 445 € pour le raccordement du manoir à la chaudière-bois,

- 7 246,75 € pour la mise en place de circuits d'atelage en forêt domaniale ;

- de déroger au principe d'antériorité des décisions du Conseil Régional, pour les dossiers « raccordement du manoir à la chaudière-bois », « publication et actions de communication sur le patrimoine culturel du Perche » et « outils d'aide à la qualité architecturale, environnementale et énergétique pour le bâti percheron » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-1001

sur l'environnement : lutter contre les changements climatiques

Réunion du VENDREDI 19 DECEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 décembre 2008, à 14 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD (pouvoir à Mme LEFRANCOIS), LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Lutter contre les changements climatiques » de 22 100 000 € votée en 2008, un montant de 34 790 € dont :

- . 5 022 € pour le dossier « Economies d'énergie »,
- . 29 588 € pour le dossier « Energies renouvelables » ;

- d'attribuer sur le chapitre 907 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

☐ au titre du dossier « Economies d'énergie »

Isolation

- 5 022 € aux bénéficiaires de la prime régionale, répartis conformément au tableau joint en annexe 1, pour l'isolation d'habitations (2008-09),

☐ au titre du dossier « Energies Renouvelables »

Bois-énergie

- 10 500 € au CIER de Montchauvet qui est autorisé à redistribuer cette somme aux bénéficiaires (particuliers) mentionnés dans le tableau joint en annexe 2, pour l'acquisition de chaudières automatiques utilisant le bois de haies (2008-09),

- 9 273 € au CIER de Montchauvet qui est autorisé à redistribuer cette somme aux bénéficiaires mentionnés dans le tableau joint en annexe 3, dans le cadre de l'opération Coup d'Pouce (09-2008),

Solaire thermique

- 3 070 € aux bénéficiaires de la prime régionale, répartis conformément au tableau joint en annexe 4, pour l'installation de chauffe-eau solaires (2008-10),

Photovoltaïque

- 3 500 € aux bénéficiaires de la prime régionale répartis conformément au tableau joint en annexe 5, pour les installations photovoltaïques (2008-5),

Géothermie

- 2 000 € aux bénéficiaires de la prime régionale répartis conformément au tableau joint en annexe 6, pour une installation géothermale (2008-9),

Eolien

- 1 245 € au bénéficiaire de la prime régionale figurant en annexe 7, pour l'installation d'une éolienne individuelle (2008-07) ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes pour les subventions d'investissement :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur :

- . proposition du service technique de contrôle,
- . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

• de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour tous ces dossiers ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-1002

sur l'environnement : préserver la ressource en eau et gérer les risques naturels

Réunion du VENDREDI 19 DECEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 décembre 2008, à 14 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD (pouvoir à Mme LEFRANCOIS), LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Préserver les ressources naturelles et les milieux - CPER » de 10 000 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 8 339,97 €,

- sur l'AP « Préserver les ressources en eau- hors CPER » de 1 570 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 337 €,

- sur l'AE « Préserver les ressources naturelles et les milieux - CPER » de 5 050 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 5 029 €,

- sur l'AE « Préserver les ressources en eau- hors CPER » de 30 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 1 500 € ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

*** sur le chapitre 907 du budget de la Région**

au titre du projet « Préserver les ressources naturelles et les milieux - CPER »

- 8 339,97 € au Syndicat Intercommunal de la Basse Vallée du Couesnon, pour le financement d'une étude préalable à un contrat restauration entretien, pour un montant subventionnable de 74 400 €,

au titre de la politique de l'eau, hors CPER

- 337 € aux bénéficiaires du remboursement pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie pour un montant total de 4 532 €, répartis conformément à l'annexe jointe,

*** sur le chapitre 937 du budget de la Région**

au titre du projet « Préserver les ressources naturelles et les milieux - CPER »

- 5 029 € à la Fédération du Calvados pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques, pour le suivi des remontées de poissons migrateurs sur la Touques, pour un montant subventionnable de 16 763 €,

au titre de la politique de l'eau hors CPER

- 1 500 € à la Fédération de l'Orne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, pour la réalisation d'une brochure « pêche et tourisme » édition 2009, pour un montant subventionnable de 6 676,07 € ;

- de modifier la délibération n° 07-525 du 6 juillet 2007 comme suit :

la subvention de 3 864 € accordée initialement à la Fédération de l'Orne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique pour le financement d'un aménagement permettant la libre circulation piscicole sur le bassin de la Villette (montant subventionnable de 12 880 €) est transférée au Conseil Général de l'Orne ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :
 - des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur :
 - . proposition du service technique de contrôle,
 - . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;
- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour tous ces dossiers ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-1003

sur l'environnement : agir pour un développement durable

Réunion du VENDREDI 19 DECEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 décembre 2008, à 14 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD (pouvoir à Mme LEFRANCOIS), LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE «Agir pour un développement durable » de 825 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 17 532 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 937 du Budget de la Région, les subventions suivantes :
 - 5 000 € à l'Association des Professeurs de Biologie et Géologie de Caen, pour la réalisation d'un concours de photographie « Terre et Eau en Basse-Normandie dans une perspective de développement durable », sur un montant subventionnable de 17 000 €,
 - 2 532 € au Comité de Réflexion, d'Information et de Lutte Anti-Nucléaire de Basse-Normandie (CRILAN) pour l'équipement de l'association, sur un montant total subventionnable de 8 440 €,
 - 10 000 € à la Communauté de Communes Plaine Sud de Caen, pour l'élaboration de son Agenda 21 sur un montant total subventionnable de 45 000 € ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - la convention d'aide à l'ingénierie territoriale pour l'élaboration d'un Agenda 21 local avec la Communauté de Communes Plaine Sud de Caen, jointe en annexe,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-1004

sur le Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles

Réunion du VENDREDI 19 DECEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 décembre 2008, à 14 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD (pouvoir à Mme LEFRANCOIS), LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles » de 2 173 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 67 197,33 € dont 40 000 € pour le dossier type « droits d'inscription » et 17 000 € pour les frais annexes relatifs aux Finales Nationales des 40èmes Olympiades des Métiers ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

** au titre du partenariat accord-cadre*

- 106 € en remboursement de ses frais de déplacement occasionnés lors de sa venue au Comité Plénier des Chartes Qualité Emploi Formations, à Madame Françoise AMAT,
- 5 000 € à l'Association « Les petits plats dans les grands »,

** au titre de l'Accueil Information et Orientation*

- 541,33 € à Utopia événementiel,
- 40 000,00 € la Région Nord Pas de Calais pour la finale nationale des Olympiades des Métiers,

** au titre de la VAE*

- 3 900 € aux organismes chargés de l'accompagnement, conformément à l'annexe 1,
- 650 € aux organismes chargés de la formation des 70 heures du diplôme d'aide-soignant, conformément à l'annexe 2 ;

- de modifier la délibération n° 08-681 du 19 septembre 2008 comme suit :

- d'attribuer au titre de l'Accueil Information et Orientation, une subvention de 20 000 € à la MEF et non pas à la MIFE, comme indiqué ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la Charte Qualité Emploi Formation avec l'UIMM, jointe en annexe 3,
- la Charte Qualité Emploi Formation avec la délégation régionale bas-normande de la CPNE du secteur social, médico-social et sanitaire à but non lucratif, jointe en annexe 4,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-1005

sur l'apprentissage

Réunion du VENDREDI 19 DECEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 décembre 2008, à 14 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD (pouvoir à Mme LEFRANCOIS), LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Fonctionnement des CFA » de 34 500 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 87 782,14 € au titre du Contrat d'Objectifs et de Moyens Apprentissage (COM) ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, un montant global de 87 782,14 € réparti comme suit :

- * au titre du fonds social des apprentis (axe 3 du COM)

- 5 988,15 € conformément à l'annexe 1,

- * au titre de la prise en charge de la boîte à outils des apprentis (axe 3 du COM)

- 1 990 € à l'EPLEFPA « Le Robillard » de Saint-Pierre-sur-Dives, gestionnaire du CFA agricole « Le Robillard »,

- * au titre des aides aux jeunes apprentis handicapés (axe 7 du COM)

- 4 110 € à l'EPLEFPA « Les champs de Tracy » de Vire, gestionnaire du CFA Agricole « Les champs de Tracy », pour 16 jeunes,

- * au titre du financement des budgets participatifs (axe 2 du COM)

- 14 070 € à l'AFP-BTP de la Manche, organisme gestionnaire du CFA du BTP « Paul Bocage » de Coutances, conformément à l'annexe 2,

- * au titre de la mise en œuvre du programme de mobilité européenne Léonardo « Movil'app » (axe 6 du COM)

- 56 965 € à la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Caen,

- * au titre de l'aide aux projets de mobilité européenne collective (axe 6 du COM)

- 3 150 € à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Calvados, organisme gestionnaire du CIFAC,

- 1 508,99 € à Caen-Expo-Congrès, pour la location et l'aménagement d'un podium à l'occasion de la remise du Prix de la Vocation des Apprenties 2008 dans le cadre de l'opération « Place aux Métiers » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-1006

sur la formation professionnelle continue - fonctionnement : actions territorialisées en faveur des demandeurs d'emploi

Réunion du VENDREDI 19 DECEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 décembre 2008, à 14 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD (pouvoir à Mme LEFRANCOIS), LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE « Formation des demandeurs d'emploi » de 50 050 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 39 825 938 € pour les formations préparatoires et qualifiantes dont 71 760 € dans le cadre de la mise en place des Espaces Régionaux d'Orientation et 31 500 € au titre des formations qualifiantes jeunes et adultes,

- sur l'AE « Rémunération des stagiaires » de 15 000 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 15 000 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- * à l'AFPA de Basse-Normandie

- 5 004,28 € au titre des suites de parcours engagés en 2008,

- 14 718 650 € pour l'exercice 2009,

- * au CNASEA

- 20 000 000 € dont 217 606,33 € au titre des frais de gestion, pour la gestion des crédits de fonctionnement pour le dispositif des « Espaces » et le dispositif « chèque-formation »,

- 15 000 000 € au titre de la rémunération des stagiaires ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexe dans les conditions prévues au titre VI du Livre IX du Code du Travail ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-1007

sur la formation professionnelle continue - fonctionnement : formation tout au long de la vie

Réunion du VENDREDI 19 DECEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 décembre 2008, à 14 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD (pouvoir à Mme LEFRANCOIS), LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Formation tout au long de la vie » de 20 150 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant global de 94 338,17 € dont :

- 3 171 € pour le programme « Financements individuels »,

- 91 167,17 € pour le programme « Sport et animation socio-culturelle » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les montants suivants :

- * au titre du programme « financements individuels »

- 3 171 €, conformément à l'annexe 1,

- * au titre du programme « sport et animation socio-culturelle »

- 91 167,17 €, conformément à l'annexe 2 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-1008

sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : formation des emplois tremplins, contrats aidés et emplois jeunes

Réunion du VENDREDI 19 DECEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 décembre 2008, à 14 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD (pouvoir à Mme LEFRANCOIS), LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Formation dans les entreprises et les associations » de 3 970 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 2 940 € pour la formation des emplois tremplins, contrats aidés et emplois jeunes ;
- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, un montant global de subventions de 2 940 €, pour la formation des contrats aidés réparti conformément à l'annexe jointe ;
- de déroger à la règle d'antériorité de la décision pour les associations ayant signé le contrat de travail du salarié entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-1009

sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : programme de formation d'adéquation entre les besoins de main d'œuvre, des entreprises et la demande d'emploi « Une formation - un emploi »

Réunion du VENDREDI 19 DECEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 décembre 2008, à 14 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD (pouvoir à Mme LEFRANCOIS), LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AE « Formation dans les entreprises et les associations » de 3 970 000 € votée en 2009, les dossiers suivants :

- 53 858,97 € pour les financements des opérations individuelles,

- 15 090 € pour les primes à l'accompagnement spécifique,

- 205 000 € pour la réalisation des missions qui rdèvent de l'opérateur technique AFPA de Basse-Normandie ;

• d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme « une formation - un emploi », les subventions suivantes :

- 53 858,97 € pour les actions individuelles, conformément à l'annexe 1,

- 15 090 € pour les primes à l'accompagnement spécifique, conformément à l'annexe 2 ;

• d'annuler la subvention de 1 080 € attribuée par délibération n° 08-787 du 17 octobre 2008, au restaurant « LE SEMAFOR », au titre de la prime pour l'accompagnement de publics prioritaires ;

• de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites à l'annexe 3, dans les conditions prévues au titre VI du Livre IX du Code du Travail ;

• d'autoriser :

- l'AFPA à engager une formation individualisée au titre du programme « Une formation, un emploi », conformément à l'annexe 4,

- le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-1010

sur les marchés de la formation professionnelle

Réunion du VENDREDI 19 DECEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 décembre 2008, à 14 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD (pouvoir à Mme LEFRANCOIS), LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver le montant des crédits FSE accordés dans le cadre du programme « Compétitivité régionale et emploi » pour 2007-2013, à hauteur de :

- 1 861 429,15 € au titre de la mesure 221 « Actions de formation pour les demandeurs d'emploi jeunes et adultes »,

- 826 004 € au titre de la mesure 321 « Soutenir les publics ayant des difficultés particulières d'insertion » ;

- de prendre acte de l'annulation du marché CR FTLV 08 0056 en raison de la liquidation judiciaire du prestataire (IREO d'Argentan) ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexes, dans les conditions prévues au titre IV du Livre III de la partie 6 du Code du Travail ;

- d'autoriser le Président à signer les marchés et avenants, ainsi que tous les actes s'y rapportant, pour toutes les opérations détaillées dans les annexes de 1 à 4.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-1011

sur la culture : création et diffusion artistiques et culturelles

Réunion du VENDREDI 19 DECEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 décembre 2008, à 14 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD (pouvoir à Mme LEFRANCOIS), LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE « Culture » de 15 106 746 € votée en 2009, un montant de 11 500 € pour le dossier « Création et diffusion artistiques et culturelles »,

- sur l'AP « Culture » de 5 737 925 € votée en 2009, un montant de 20 000 € pour le dossier « Création et diffusion artistiques et culturelles » ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

- 11 500 € sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien en faveur des expositions », conformément à l'annexe 1,

- 20 000 € sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre du programme « Fonds de soutien à la création cinématographique et audiovisuelle - production et développement », conformément à l'annexe 2 ;

- de prévoir les modalités de paiements suivantes pour la subvention d'investissement précitée :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur :

- . proposition du service technique de contrôle,

- . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats ou règlements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert-comptable, le comptable public, le Maire ou le Président ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes, et notamment les conventions, utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-1012

sur la culture : soutien en faveur des expositions

Réunion du VENDREDI 19 DECEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 décembre 2008, à 14 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD (pouvoir à Mme LEFRANCOIS), LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien en faveur des expositions », un montant total de subventions de 150 000 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-1013

sur la culture : contribution au rayonnement de la Région

Réunion du VENDREDI 19 DECEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 décembre 2008, à 14 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD (pouvoir à Mme LEFRANCOIS), LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Culture » de 15 106 746 € votée en 2009, un montant de 40 000 € pour le dossier « Contribution au rayonnement de la Région » ;
- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Contribution au rayonnement de la Région », une subvention de 40 000 €, conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-1014

sur la culture : appel à projets « Relais Culturels Régionaux »

Réunion du VENDREDI 19 DECEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 décembre 2008, à 14 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD (pouvoir à Mme LEFRANCOIS), LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver le règlement relatif à l'organisation de l'appel à projets régional « Relais Culturels Régionaux » joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-1015

sur la culture : proposition de nouveaux règlements concernant le Fonds d'aide à la création et à la production cinématographique et audiovisuelle de la Région Basse-Normandie

Réunion du VENDREDI 19 DECEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 décembre 2008, à 14 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD (pouvoir à Mme LEFRANCOIS), LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver le nouveau règlement concernant le Fonds d'aide à la création et à la production cinématographique et audiovisuelle de la Région Basse-Normandie, joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-1016

sur l'inventaire général du patrimoine culturel : convention entre le Rectorat et la Région Basse-Normandie sur le service éducatif de l'inventaire

Réunion du VENDREDI 19 DECEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 décembre 2008, à 14 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD (pouvoir à Mme LEFRANCOIS), LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver le projet de convention relative au fonctionnement du service éducatif de la direction de l'inventaire général du patrimoine culturel, joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer avec le Rectorat, la convention précitée.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-1017

sur les droits de l'homme

Réunion du VENDREDI 19 DECEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 décembre 2008, à 14 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD (pouvoir à Mme LEFRANCOIS), LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 2 contre (MM. DÉNIER, PINEL),

- d'affecter sur l'AE « Droits de l'Homme » de 400 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 6 900 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre des Droits de l'Homme, un montant total de subventions de 6 900 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour le dossier intitulé « give peace a chance » de la ligue de l'enseignement du Calvados ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-1018

sur la coopération décentralisée

Réunion du VENDREDI 19 DECEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 décembre 2008, à 14 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD (pouvoir à Mme LEFRANCOIS), LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Coopération décentralisée » de 647 000 € en 2009, un dossier d'un montant de 27 800 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre de la coopération décentralisée :

- un montant total de subventions de 27 800 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- 10 000 € au FOGAR (Forum Global d'Association des Régions) au titre de la cotisation de la Région pour l'année 2009 ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour le dossier de Laura BAYOUMY pour son stage de journalisme au Caire ;

- de prendre en charge :

- les frais d'hébergement, de restauration et de déplacement (20 au 22 novembre 2008) des 2 personnes venues de l'Université de Bitola, avancés par le lycée André Maurois de Deauville dans le cadre des partenariats de coopération avec la Macédoine,

- les frais réels des déplacements, hébergements et restauration des personnes composant la délégation bas normande qui s'est rendue en Macédoine, du 14 au 18 décembre 2008, à savoir :

- * Arnaud FONTAINE, Conseiller Régional de Basse-Normandie

- * Raphaël CHAUVOIS, Adjoint au Maire de Ouistreham

- * Sylvie GUITTON, Professeur au Lycée Jules Verne de Mondeville, en charge de l'action de co-développement entre ce lycée et celui de Stip,

- * Emmanuel LUCE, artiste photographe

- * Nadège LECLUSE, Chargée de mission à la mission coopération décentralisée du Conseil Régional de Basse-Normandie,

- le règlement des factures des deux traducteurs durant le séjour de la délégation précitée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-1019

sur la jeunesse et les sports : amélioration des équipements sportifs

Réunion du VENDREDI 19 DECEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 décembre 2008, à 14 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD (pouvoir à Mme LEFRANCOIS), LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Amélioration des équipements sportifs » de 2 200 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 660 000 €;
- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, un montant total de subventions de 660 000 € réparti conformément à l'annexe jointe ;
- de prévoir les modalités de paiements suivantes :
 - des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur :
 - . proposition du service technique de contrôle,
 - . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par le comptable public ou le Maire, ou par le comptable ou le Président de l'Association ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-1020

sur la jeunesse et les sports : aide au mouvement sportif

Réunion du VENDREDI 19 DECEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 décembre 2008, à 14 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD (pouvoir à Mme LEFRANCOIS), LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de l'aide au mouvement sportif, un montant total de subventions de 57 100 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-1021

sur la jeunesse et les sports : compétitions exceptionnelles

Réunion du VENDREDI 19 DECEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 décembre 2008, à 14 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD (pouvoir à Mme LEFRANCOIS), LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de la politique jeunesse, un montant total de subventions de 2 693 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour ces dossiers ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-1022

sur la jeunesse et les sports : politique jeunesse

Réunion du VENDREDI 19 DECEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 décembre 2008, à 14 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD (pouvoir à Mme LEFRANCOIS), LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, une subvention de 800 €, conformément au tableau joint en annexe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour ce dossier ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-1023

sur la jeunesse et les sports : vie associative

Réunion du VENDREDI 19 DECEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 décembre 2008, à 14 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD (pouvoir à Mme LEFRANCOIS), LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de la vie associative, une subvention de 600 €, conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-1024

sur la rénovation urbaine

Réunion du VENDREDI 19 DECEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 décembre 2008, à 14 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD (pouvoir à Mme LEFRANCOIS), LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Rénovation urbaine » de 500 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 6 000 € au titre du programme de rénovation urbaine de la ville de Caen ;

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, une subvention de 6 000 € à la Ville de Caen, pour l'organisation d'un évènement festif à l'occasion du projet de renouvellement urbain du quartier de la Grâce de Dieu, représentant 11 % de la dépense éligible sur un coût global TTC estimé à 55 000 € ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour ce dossier ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-1025

sur la solidarité urbaine : aide à l'investissement

Réunion du VENDREDI 19 DECEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 décembre 2008, à 14 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD (pouvoir à Mme LEFRANCOIS), LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Politique de la ville » de 500 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 150 000 €, au titre de l'accompagnement à l'investissement ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, une subvention de 150 000 € à la ville d'Equedreville-Hainneville, au titre de son programme de Solidarité Urbaine, pour la construction d'un centre social, représentant 12 % de la dépense éligible sur un coût global HT estimé à 1 264 000 € ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-1026

sur le logement : réhabilitation de l'habitat privé

Réunion du VENDREDI 19 DECEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 décembre 2008, à 14 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD (pouvoir à Mme LEFRANCOIS), LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Logement - Opérations de développement local » de 900 000 € votée en 2009, un montant de 288 € pour le dossier « Travaux de réhabilitation de logements par des propriétaires occupants » ;
- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, au titre du programme de réhabilitation de l'habitat privé, dans le cadre de la convention passée avec l'A.N.A.H, un montant global de subventions de 288 €, réparti conformément à l'annexe jointe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour ce dossier ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-1027

sur la santé et les territoires : actions en faveur des personnes handicapées

Réunion du VENDREDI 19 DECEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 décembre 2008, à 14 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD (pouvoir à Mme LEFRANCOIS), LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Prévention et solidarité » de 265 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 5 222,44 € pour les personnes handicapées ;

- d'autoriser :

- la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Calvados, à payer les factures correspondant aux dossiers figurant en annexe I, en prélevant sur la dotation globale 2007 de 120 000 €,

- la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Manche, à payer les factures correspondant aux dossiers figurant en annexe II, en prélevant sur la dotation globale de 52 000 € votée en juin 2008 ;

- d'attribuer sur le chapitre 904 du Budget de la Région, un montant total de subventions de 5 222,44 €, réparti conformément au tableau joint en annexe III ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- * pour l'acquisition de matériel et l'aide au logement dans les départements du Calvados et de la Manche, les modalités de paiement seront détaillées dans des conventions spécifiques,

- * pour l'acquisition de matériel, le paiement sera effectué en une seule fois sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur (s),

- * pour l'adaptation des logements, des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation, pour les particuliers, des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur (s) ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-1028

sur l'agriculture : politiques de qualité CPER - aide aux investissements en agriculture biologique - investissement

Réunion du VENDREDI 19 DECEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 décembre 2008, à 14 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD (pouvoir à Mme LEFRANCOIS), LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Politiques de qualité CPER » de 3 500 000 € votée et complétée en 2009, un dossier « AP Politiques de qualité » d'un montant de 41 655,30 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, à divers bénéficiaires, un montant total de 41 655,30 € d'aides aux investissements en agriculture biologique, réparti conformément à l'annexe jointe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables, conformément au tableau joint en annexe,

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- de modifier la délibération n° 07-787 du 9 novembre 2007 comme suit :

- la subvention de 17 000 € accordée à l'Association Interbio Normandie, pour son projet de coordination économique régionale des filières bios, est attribuée sur le chapitre 939 et non sur le chapitre 909 comme indiqué ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-1029

**sur l'agriculture : installation et emploi agricole hors CPER - aide à la création
d'emplois durables en agriculture - fonctionnement**

Réunion du VENDREDI 19 DECEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 décembre 2008, à 14 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD (pouvoir à Mme LEFRANCOIS), LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Installation et emploi agricole hors CPER » de 146 000 € votée en 2009, un dossier « AE Installation et emploi agricole » d'un montant de 10 000 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, un montant global de subventions de 10 000 € à divers bénéficiaires, au titre de l'aide à la création d'emplois durables en agriculture, réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-1030

sur l'agriculture : installation CPER - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 19 DECEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 décembre 2008, à 14 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD (pouvoir à Mme LEFRANCOIS), LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre des contrats de parrainage, pour un montant de 67 228,05 €, les aides figurant dans le tableau joint en annexe, ces crédits étant prélevés sur la dotation annuelle 2009 de 336 633,60 € accordée au CNASEA ;

- de modifier :

* la délibération n° 08-942 du 21 novembre 2008 comme suit :

- le montant attribué aux bénéficiaires des contrats de parrainage est de 20 727,27 € et non de 11 599,62 €,

* l'annexe de la délibération n° 08-714 du 19 septembre 2008 comme suit :

- le montant de la dépense subventionnable du projet du Pays du Bessin au Virois, est ramené de 129 268 € à **106 300,80 € TTC**, le montant de l'aide restant inchangé (32 000 €) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-1031

sur l'agriculture : filières végétales hors CPER - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 19 DECEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 décembre 2008, à 14 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD (pouvoir à Mme LEFRANCOIS), LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Filières végétales hors CPER » de 470 000 € votée en 2009, un dossier « AE Filières végétales » d'un montant de 42 498,40 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 42 498,40 € au SILEBAN, pour le transfert des références acquises lors de la recherche et de l'innovation 2008, soit 80 % d'une dépense subventionnable fixée à 53 123 € ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- une avance représentant 50 % de l'aide accordée ; le solde sur présentation du bilan technique et financier de l'action,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-1032

sur l'agriculture : filière cidricole - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 19 DECEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 décembre 2008, à 14 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD (pouvoir à Mme LEFRANCOIS), LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Filières végétales hors CPER » de 470 000 € votée en 2009, un dossier « AE Filières végétales » d'un montant de 19 475 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 19 475 € à l'Association Régionale de Développement de l'Economie Cidricole, pour l'appui au fonctionnement 2008 de la structure, sur la base d'une dépense subventionnable fixée à 53 070 € ;

- de modifier la délibération n° 04-342 du 28 mai 2004 comme suit :

- la subvention de 12 580 € initialement attribuée au Centre Technique de Productions Cidricoles, est transférée à l'Institut Français des Productions Cidricoles, suite au changement de raison sociale survenu à compter du 1^{er} janvier 2008 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- le paiement de l'aide sera effectué en une seule fois, sur présentation d'un rapport technique et financier d'exécution,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-1033

sur l'agriculture : filière équine hors CPER - investissement

Réunion du VENDREDI 19 DECEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 décembre 2008, à 14 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD (pouvoir à Mme LEFRANCOIS), LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Filière équine hors CPER » de 750 000 € votée en 2009, un dossier « AP Filière équine », d'un montant de 29 839 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 15 431 € à divers bénéficiaires, réparti conformément au tableau joint en annexe,

- 14 408 € à Mme Séverine RAIMOND, épouse BARRETEAU pour la réalisation d'une piste d'entraînement et l'acquisition d'un marcheur (taux d'aide : 20 %) ;

- d'annuler la subvention de 7 204 € attribuée par délibération n° 08-947 du 21 novembre 2008 à Mme Séverine RAIMOND, pour la réalisation d'une piste d'entraînement et l'acquisition d'un marcheur (taux d'aide : 10 %) ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s), au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, les participations de la Région seront réduites au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-1034

sur l'agriculture : PMPOA hors CPER - investissement

Réunion du VENDREDI 19 DECEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 décembre 2008, à 14 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD (pouvoir à Mme LEFRANCOIS), LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole » de 30 000 € votée en 2009, un dossier « AP PMPOA » d'un montant de 5 523,02 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 907 du Budget de la Région, au titre du Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricoles (PMPOA), les subventions suivantes :

- 1 330,99 € à M. Christophe PORCHER à Goustranville (Calvados), sur la base d'une dépense subventionnable de 11 475,91 €,

- 4 192,03 € au GAEC GIROULT à Vengeons (Manche), sur la base d'une dépense subventionnable de 37 059,48 € ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- la subvention sera versée en un acompte unique, sur demande écrite du bénéficiaire,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur au montant subventionnable, la subvention régionale sera réduite au prorata ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour les deux dossiers précités ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-1035

sur l'agriculture : Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage

Réunion du VENDREDI 19 DECEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 décembre 2008, à 14 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD (pouvoir à Mme LEFRANCOIS), LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer par l'intermédiaire du CNASEA, à divers bénéficiaires, pour un montant global de 73 843,55 €, les aides figurant dans le tableau joint en annexe, dans le cadre de l'enveloppe de 1 000 000 € précédemment accordée au CNASEA pour la prise en charge des dossiers du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage, au titre de l'année 2008 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-1036

sur l'agriculture : Plan Végétal Environnement - investissement

Réunion du VENDREDI 19 DECEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 décembre 2008, à 14 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD (pouvoir à Mme LEFRANCOIS), LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier la délibération n° 07-660 du 21 septembre 2007 comme suit :

- le montant de 50 000 € attribué au CNASEA, pour la prise en charge des dossiers du Plan Végétal Environnement, est accordé au titre des années **2007-2008 et 2009** ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les deux avenants aux conventions de gestion du Plan Végétal pour l'Environnement, au titre des années 2007 et 2008, joints en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-1037

sur l'agriculture : études, prospective et actions exceptionnelles hors CPER - filière non OGM - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 19 DECEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 décembre 2008, à 14 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD (pouvoir à Mme LEFRANCOIS), LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Etudes, prospective et actions exceptionnelles hors CPER » de 645 000 € votée en 2009, un dossier « AE études, prospective et actions exceptionnelles », d'un montant de 50 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, à INPACT Basse-Normandie, les subventions suivantes :

- 6 398 € pour le projet partenarial d'une Basse-Normandie sans OGM, une agriculture plus autonome (volet 1), sur la base d'une dépense prévisionnelle fixée à 15 995 €,

- 43 602 € pour le projet partenarial d'une Basse-Normandie sans OGM, une agriculture plus autonome (volet 2), sur la base d'une dépense prévisionnelle fixée à 60 610 € ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- un acompte de 80 % sera versé sur demande écrite du bénéficiaire,
- le solde sur présentation du bilan technique et financier de l'action,
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, les participations de la Région seront réduites au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-1038

sur le tourisme : professionnalisation des acteurs du tourisme

Réunion du VENDREDI 19 DECEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 décembre 2008, à 14 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD (pouvoir à Mme LEFRANCOIS), LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AE « Professionnalisation des acteurs du tourisme » de 1 070 000 € votée en 2009, un montant global de 144892 € dont :

- 136 000 € pour le dossier « Réseaux »,
- 8 892 € pour le dossier « FACIT » ;

• d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre du programme « Professionnalisation des acteurs du tourisme », les subventions suivantes :

* pour la mise en œuvre de leur programme d'actions 2009

- 50 000 € à la Fédération Régionale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative de Normandie (FROSTI),

- 86 000 € à la Fédération Régionale des Pays d'Accueil Touristique de Normandie (FRPAT),

* au titre du FACIT

- 8 892 € conformément à l'annexe jointe en annexe ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-1039

sur le tourisme : qualité dans le tourisme

Réunion du VENDREDI 19 DECEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 décembre 2008, à 14 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD (pouvoir à Mme LEFRANCOIS), LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Qualité dans le tourisme » de 1 550 000 € votée en 2009, un montant de 1 146,51 € pour le dossier « Véloroutes et Voies Vertes »,

- sur l'AP « Structuration - Offre qualité tourisme CPER » de 500 000 € votée en 2008, un montant de 15 500 € pour le dossier « Tourisme et Handicap » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, au titre du programme « Qualité dans le Tourisme », les subventions suivantes :

- 15 500 € au titre du « Tourisme et Handicap », conformément à l'annexe 1,

- 1 146,51 € au titre des « Véloroutes et Voies Vertes », conformément à l'annexe 2 ;

- de prendre en charge, dans le cadre de la récompense liée au concours des « Buissonnières 2008 », les frais kilométriques inhérents au transport des 10 élèves et de leurs 3 professeurs (Messieurs Christophe LEMAITRE, Daniel SAULNIER, Germain BEAUFILS), les déjeuners et les entrées, d'une part, à la Cité de la Mer et d'autre part, aux Vélorails de la Vallée de la Vire portée par l'Association pour la Vire ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région, à compter du 16 décembre 2008, pour tous les frais (remboursements des frais kilométriques, déjeuners et entrées) relatifs à la sortie prévue à la Cité de la Mer ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes, pour les dossiers d'investissement :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-1040

sur la pêche et les cultures marines : filière pêche CPER – installation des jeunes pêcheurs

Réunion du VENDREDI 19 DECEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 décembre 2008, à 14 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD (pouvoir à Mme LEFRANCOIS), LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Filière Pêche CPER » de 698 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 28 088,75 €, pour l'aide à la première installation des jeunes pêcheurs ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, au titre de la première installation des jeunes pêcheurs, pour un montant global de 28 088,75 €, les subventions suivantes :

Nom et adresse du patron pêcheur	Nom du navire	Age du navire	Longueur du navire	Coût	Subvention Régionale
DELACOUR Alain 13 rue du marais 50440 Vasteville	« CALYPSO »	1982	13,33m	382 000 €	12 500 €
RUEL Sébastien 13 route de la mare 50760 Réville	« CLARA » ex « MICKAEL JOHANNA »	1999	6,70m	104 000 €	3 900 €
DAVODET Romain 9 rue du Pic Mallet 50270 Barneville Carteret	« ALIZE »	1990	9,85m	144 000 €	5 400 €
DENIS David 20 rue de Bougainville 50100 Cherbourg- Octeville	« LE BRISANT »	2001	8,49m	167 700 €	6 288,75 €
Total					28 088,75 €

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- la totalité de la subvention sera versée en une fois sur production de l'acte d'acquisition du navire,

- dans le cas où les montants des dépenses réalisées seraient inférieurs à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-1041

sur la pêche et les cultures marines : ex FRIP

Réunion du VENDREDI 19 DECEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 décembre 2008, à 14 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD (pouvoir à Mme LEFRANCOIS), LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier la délibération n° 08-626 du 11 juillet 2008 comme suit :

- le montant dû par M. Louis TANGUY est de 15 622,63 € (et non plus 18 177,88 €),

- d'émettre un titre de recette de 15 622,63 € à l'encontre de M. Louis TANGUY, au titre du remboursement de l'avance remboursable et de la subvention au prorata temporis à son encontre, dans le cadre de la vente de son navire « Gavroche 2 » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-1042

sur la pêche et les cultures marines : ressources marines

Réunion du VENDREDI 19 DECEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 décembre 2008, à 14 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD (pouvoir à Mme LEFRANCOIS), LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver le dispositif d'aide « Investissements productifs dans l'aquaculture » du règlement régional en faveur de la pêche et des cultures marines, joint en annexe,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-1043

sur le patrimoine

Réunion du VENDREDI 19 DECEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 décembre 2008, à 14 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD (pouvoir à Mme LEFRANCOIS), LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, M. TOURRET ne prenant pas part au vote,

• d'adopter, pour la réalisation de travaux d'espaces verts par l'Equipe Espaces Verts du Conseil Régional, le tarif complémentaire suivant (TTC) :

* *Lycée Régional d'Enseignement Adapté à Saint-Lô (Manche)*

- 419 € pour l'élagage et l'abattage d'arbres ;

• d'autoriser le Président à signer :

- avec Gaz Réseau Distribution France, la convention de servitude jointe en annexe, pour l'implantation d'un ouvrage gaz dans la parcelle privée cadastrée KE 77 - 9 Rue Pémagnie à CAEN,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-1044

sur le personnel de la Région : mutuelle

Réunion du VENDREDI 19 DECEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 décembre 2008, à 14 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD (pouvoir à Mme LEFRANCOIS), LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, une subvention de 400 €, au titre de l'année 2008, à la MUTAME, en complément de la subvention de 2 500 € accordée par délibération n° 08-225 du 21 mars 2008 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-1045

sur les finances : régie de recettes - exposition Michel FREROT

Réunion du VENDREDI 19 DECEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 décembre 2008, à 14 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD (pouvoir à Mme LEFRANCOIS), LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de fixer à 15 € TTC le prix de vente du catalogue édité à l'occasion de l'exposition Michel FREROT qui se tiendra dans les locaux de l'Abbaye aux Dames du 9 février au 29 mars 2009 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-1046

sur les affaires juridiques : autorisation d'ester en justice - SARL CHRISJO

Réunion du VENDREDI 19 DECEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 décembre 2008, à 14 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD (pouvoir à Mme LEFRANCOIS), LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'autoriser le Président :

- à défendre la Région devant le Tribunal Administratif de Caen, dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir déposé par la SARL CHRISJO,
- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-1046 bis

sur les affaires juridiques : autorisation d'ester en justice - SARL GAZENGEL

Réunion du VENDREDI 19 DECEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 décembre 2008, à 14 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD (pouvoir à Mme LEFRANCOIS), LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'autoriser le Président :

- à défendre la Région devant le Tribunal Administratif de Caen, dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir déposé par la SARL GAZENGEL,

- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-1047

sur les affaires juridiques : autorisation d'ester en justice

Réunion du VENDREDI 19 DECEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 décembre 2008, à 14 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD (pouvoir à Mme LEFRANCOIS), LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désigner Maître Olivier LANGEARD, avocat au barreau de Caen, pour défendre la Région devant la Cour d'Appel de CAEN, dans le cadre des instances concernant Madame Evelyne LIETOT et Monsieur Alain LENEVEU, ex-salariés du CEBANOR ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-1048

sur la Direction des Relations Publiques : acquisition d'une oeuvre d'art

Réunion du VENDREDI 19 DECEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 décembre 2008, à 14 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD (pouvoir à Mme LEFRANCOIS), LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AP MO « Acquisitions oeuvres et objets d'art » de 39 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 2 075 € ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-1049

sur la promotion de la Région : soutien aux manifestations culturelles

Réunion du VENDREDI 19 DECEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 décembre 2008, à 14 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD (pouvoir à Mme LEFRANCOIS), LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du soutien aux manifestations culturelles, un montant total de subventions de 306 000 € réparti comme suit :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Comité d'organisation du Carnaval de Granville (50)	Organisation du Carnaval de Granville du 20 au 25 février 2009	6 000 €
Normandie Mémoire	Faire face à des dépenses de fonctionnement au cours de l'année 2009 afin de poursuivre et développer les missions qui incombent à l'association	300 000 €

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-1050

sur la promotion de la Région : actions de commémorations pour le 65^{ème} anniversaire du Débarquement

Réunion du VENDREDI 19 DECEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 décembre 2008, à 14 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD (pouvoir à Mme LEFRANCOIS), LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, une subvention exceptionnelle de 100 000 € à l'Association Normande Mémoire, pour des actions de commémorations dans le cadre du 65^{ème} Anniversaire du Débarquement en 2009 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-1051

sur la promotion de la Région : soutien aux opérations d'animation locale

Réunion du VENDREDI 19 DECEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 décembre 2008, à 14 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD (pouvoir à Mme LEFRANCOIS), LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre des opérations d'animation locale, la subvention suivante :

Bénéficiaire	Manifestation	Subvention
Syndicat d'Initiative de Moulins la Marche (61)	19 ^{ème} édition de la Fête des Potiers les 25 et 26 juillet 2009 à Moulins la Marche	500 €

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-1052

sur la promotion de la Région : soutien à l'organisation de congrès, forums et colloques

Réunion du VENDREDI 19 DECEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 décembre 2008, à 14 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD (pouvoir à Mme LEFRANCOIS), LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre du soutien à l'organisation de congrès, forums et colloques, la subvention suivante :

Bénéficiaire	Manifestation	Subvention
Accueil Paysan Basse-Normandie	21 ^{ème} édition des Rencontres Nationales de la Fédération « Accueil Paysan » les 28 et 29 novembre 2008 à Granville (50)	500 €

• de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ce dossier ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-1053 bis

sur l'exercice de mandats spéciaux

Réunion du VENDREDI 19 DECEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 décembre 2008, à 14 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD (pouvoir à Mme LEFRANCOIS), LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer les mandats spéciaux repris en annexe ;
- de prendre en charge les frais de transport et de procéder au remboursement éventuel des frais de repas et de nuitée sur la base des dépenses réellement engagées dans le cadre de ces mandats ;
- de prélever les crédits correspondants sur le chapitre 930 du Budget de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-1054

sur les marchés

Réunion du VENDREDI 19 DECEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 décembre 2008, à 14 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD (pouvoir à Mme LEFRANCOIS), LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

Autorisations de signatures

- d'autoriser le Président et les mandataires, en application de leur convention de mandat respective, à signer les marchés, les avenants ainsi que tous les actes s'y rapportant ;
- d'imputer les crédits correspondants sur les chapitres du budget de la Région précisés dans l'annexe technique ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-1055

sur la représentation du Conseil Régional : Commission Locale d'Information auprès du GANIL

Réunion du VENDREDI 19 DECEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 décembre 2008, à 14 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD (pouvoir à Mme LEFRANCOIS), LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, pour représenter le Conseil Régional au sein de la Commission Locale d'Information auprès du GANIL :

- Titulaires : Mme FERET
M. LOUVET
Mme GOBERT
Mme FRIGOUT
Mme LEFRANCOIS

- Suppléants : Mme CAUCHY
M. LEROY
M. BONNEAU
M. FONTAINE
Mme BIHEL

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-1056

sur la représentation du Conseil Régional : Conseil d'Administration du Centre Hospitalier de l'Aigle (Orne)

Réunion du VENDREDI 19 DECEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 décembre 2008, à 14 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD (pouvoir à Mme LEFRANCOIS), LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DESIGNE, à l'unanimité, Mme Denise FRANCOIS pour représenter le Conseil Régional au sein du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier de l'Aigle (Orne), en remplacement de M. Laurent BEAUVAIS.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-1057

sur la représentation du Conseil Régional : Association de Développement du Pays d'Ouche Ornaïs

Réunion du VENDREDI 19 DECEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 décembre 2008, à 14 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD (pouvoir à Mme LEFRANCOIS), LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DESIGNE, à l'unanimité, Mme Denise FRANCOIS pour représenter le Conseil Régional au sein de l'association de développement du pays d'Ouche Ornais, en remplacement de M. Laurent BEAUVAIS.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-1058

sur la représentation du Conseil Régional : Comité de ligne Caen-Alençon-Le Mans

Réunion du VENDREDI 19 DECEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 décembre 2008, à 14 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD (pouvoir à Mme LEFRANCOIS), LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DESIGNE, à l'unanimité :

- Mme Denise FRANCOIS, Présidente du Comité de ligne Caen-Alençon-Le Mans, en remplacement de M. Laurent BEAUVAIS,
- M. Laurent BEAUVAIS, membre du Comité de ligne Caen-Alençon-Le Mans, en remplacement de Mme Denise FRANCOIS,

M. Yannick SOUBIEN restant suppléant du Président et M. Yves DENIAUD, membre.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-1059

sur la représentation du Conseil Régional : Comité de Coordination Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CCREFP)

Réunion du VENDREDI 19 DECEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 décembre 2008, à 14 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD (pouvoir à Mme LEFRANCOIS), LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DESIGNE, à l'unanimité, pour représenter le Conseil Régional au sein du Comité de Coordination Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CCREFP) :

- Mme Martine VINCENT, titulaire, en remplacement de Mme Anne-Marie COUSIN,
- M. Vincent LOUVET, suppléant, en remplacement de Mme Martine VINCENT,

M. Yannick SOUBIEN, Mmes Denise FRANCOIS, Nicole PAUL, M. Laurent BEAUVAIS et Mme Corinne FERET restant titulaires,

Mmes Michèle LEMAUX, Marie-Dominique FRIGOUT, Josiane TOMASETTO, Dominique de FACCIO et Dominique LEFRANCOIS restant suppléantes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-1060

sur la représentation du Conseil Régional : Comité de ligne Caen-Rouen

Réunion du VENDREDI 19 DECEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 décembre 2008, à 14 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD (pouvoir à Mme LEFRANCOIS), LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DESIGNE, à l'unanimité, M. Pierre MOURARET, Président du Comité de ligne Caen-Rouen, en remplacement de Mme Marie-Rose KORO,

Mme Corinne FERET restant suppléante du Président et Mme Josiane TOMASETTO et M. Eric PINEL, membres.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-1061

**sur la représentation du Conseil Régional : Conseil d'administration du LP « Guibray »
à Falaise (Calvados)**

Réunion du VENDREDI 19 DECEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 décembre 2008, à 14 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD (pouvoir à Mme LEFRANCOIS), LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DESIGNE, à l'unanimité, pour représenter le Conseil Régional au sein du Conseil d'Administration du Lycée Professionnel « Guibray » de Falaise (Calvados) :

- Titulaire : Mme Marie-Dominique FRIGOUT
- Suppléant : M. Laurent SODINI.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR